

Chers parents,

Afin de vous permettre d'effectuer votre demande de bourse des collèges en ligne, nous vous prions de trouver ci-joint la notice explicative afin d'accéder à votre compte EduConnect.

Le flyer joint vous explique la procédure à suivre afin de vous connecter au Téléservice des bourses des collèges en ligne.

Nous vous rappelons que cette demande doit être effectuée sur Internet et par un seul des parents responsables légaux.

Nous vous rappelons qu'il est important d'avoir communiqué votre numéro de téléphone ainsi que votre adresse mail au collège pour que la procédure de demande de bourse aboutisse.

**En cas de changement de situation intervenue dans l'année 2023,**

**Seules seront prise en compte le : - décès de l'un des parents OU**

- Un divorce ou séparation attestée des parents OU
- Un changement de résidence exclusive des enfants.

**Dans ces cas-là une demande papier sera nécessaire : Les revenus de l'année 2022 (imposition reçue en 2023) pourront être pris en compte.**

**Si la demande a été faite en ligne l'année précédente par internet et si vous avez coché le Renouvellement automatique, il sera reconduit Automatiquement. (à vérifier par vos soins sur votre compte EduConnect). Une attestation CAF Pourra vous être réclamée par le collège afin de vérification de votre dossier.**

**En cas de changement ou de difficultés et exceptionnellement, nous sommes à votre disposition afin de vous accompagner dans cette démarche. Pour cela nous vous invitons à contacter Le service intendance ou gestion au numéro de téléphone afin de prendre rendez-vous au numéro suivant : . 04 42 06 25 08**

**La campagne de bourse des collèges se termine LE 19 octobre 2023 à minuit.**

**Aucun dossier ne sera accepté après cette date.**

La Gestion.